



Torah-Box.com

Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayichla'h

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

1 CONCOURS

1 concours Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 VOYAGE

1 voyage : 2 tirages au sort par an pour
gagner un voyage en Israël à Torah-Box !



Pour faciliter la lecture

- La question est toujours précédée d'un "?"
- La réponse principale est **en gras** sur fond de couleur
- Les explications de la réponse sur fond de couleur

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les réponses, et les parties qu'il souhaitera détailler avec l'enfant

PARACHA

Chapitre 33, versets 16 et 17

Dans ce passage, la Torah nous raconte qu'après la rencontre des deux frères, Ya'acov et 'Essav, chacun a repris son chemin. 'Essav est retourné à Sé'ir, l'endroit où il habitait, et Ya'acov a continué pour rejoindre son père Its'hak. Il est arrivé à un endroit où il resta dix-huit mois et où **il construisit une maison et des Souccot, des enclos pour ses troupeaux. La Torah nous dit que c'est la raison pour laquelle il a nommé cet endroit "Souccot".**

? Chers enfants, avez-vous une remarque à faire concernant le nom de l'endroit ?

Bravo ! **Pourquoi Ya'acov Avinou a-t-il nommé l'endroit "Souccot",** sur le nom des enclos qu'il a bâtis pour ses troupeaux ? Il aurait dû appeler l'endroit "Bayit", sur le nom de la maison qu'il a construite pour les êtres humains.

Suite en page 2

PARACHA SUITE

? Avez-vous une idée ? C'est difficile ! Je vais vous donner deux explications extraordinaires.

1

Rabbi Yonathan ben Ouziel nous dit que la fameuse maison que **Ya'acov a construite n'était pas une maison pour habiter, mais un Beth Hamidrach** ! Il a construit une Yéchiva alors que lui et sa famille ont continué à vivre dans les tentes ! Et pour ses animaux, il a construit des enclos. C'est pour cela qu'il a tenu à appeler cet endroit "Souccot", pour bien nous montrer qu'il n'est pas important de vivre dans une maison ou sous une tente. Ce n'est pas cela qui compte ! Si quelqu'un veut construire un bâtiment, ce doit être un Beth Hamidrach. Par ailleurs, il faut aussi construire des enclos pour les animaux, pour ne pas qu'ils se sauvent. Ya'acov Avinou nous fait prendre conscience que notre passage sur terre n'est que provisoire, et, ainsi, que d'habiter dans une maison solide ou non importe peu.

2

Le Tour, ouvrage de référence écrit au 13^{ème} siècle par Rabbi Ya'acov, explique que **nous avons reçu les trois fêtes de Pessa'h, Chavou'ot et Souccot par le mérite de nos trois ancêtres**. Pessa'h, par le mérite d'Avraham,

Chavou'ot, par le mérite d'Its'hak et Souccot, par le mérite de Ya'acov. Le Tour s'appuie sur notre verset où Ya'acov Avinou a construit des Souccot et a appelé l'endroit « Souccot ».

? Mais quel rapport ? Pourquoi avoir mérité la fête de Souccot par le fait d'avoir construit des enclos pour les animaux ?

Un indice : La réponse se trouve justement dans ce que nous avons vu auparavant. Ya'acov Avinou ne s'était pas construit une maison, mais un Beth Hamidrach, et lui-même continuait à vivre dans les tentes.

Puisque l'essentiel de la fête de Souccot consiste à nous dire : "Sors de ta maison fixe et va dans une maison provisoire pendant huit jours". Nous comprenons que cette Mitsva, nous l'avons reçu par **le mérite de Ya'acov Avinou, qui a montré qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une maison fixe, que ce qui compte avant tout est d'avoir un Beth Hamidrach** et un enclos pour les animaux, parce que notre présence sur terre n'est que passagère.



Séfer Chmouel

NÉVIIM

Nous continuons l'histoire de Chmouël Hanavi.

A l'époque où le petit Chmouël se trouvait à Chilo chez Eli, le Cohen Gadol, la prophétie avait cessé depuis de nombreuses années en Israël, et à partir de Chmouël, elle a recommencé.

? Les enfants, voulez-vous savoir dans quelles circonstances Chmouël a reçu sa première prophétie ?

Oui ? Alors voici.

Une nuit, alors que le petit Chmouël, qui était encore un jeune enfant de 3, 4 ou 5 ans, dormait dans la partie réservée aux Leviim, à côté du Kodech Hakodachim, le Saint des saints, et que la Ménorah était allumée, Chmouël entendit une voix douce l'appeler ainsi : "**Chmouël, Chmouël**". Immédiatement, il répondit : "**Me voici**", et courut chez Eli Hacohen, lui disant : "Tu m'as appelé !".

Eli Hacohen lui répondit **qu'il ne l'avait pas appelé** et lui dit de retourner dormir.

Cette scène se reproduisit **deux autres fois**, suite à quoi Eli Hacohen comprit qu'Hachem appelait Chmouël. C'est pourquoi, il dit à Chmouël de retourner dormir en l'instruisant de dire les six mots suivants : "**Parle Hachem, car Ton serviteur entend**", lorsqu'il

serait rappelé.

Hachem revint vers Chmouël et l'appela : "Chmouël, Chmouël". Celui-ci dit alors : "Parle, car Ton serviteur entend", oubliant de dire "Hachem".

? Pourquoi n'a-t-il pas dit Hachem ?

Rachi et tous les commentateurs répondent **qu'il n'était toujours pas persuadé que c'était Hachem qui lui parlait**. Cela aurait pu être un ange ou autre. Il n'arrivait pas à se résoudre qu'Hachem lui parlait. Telle fut la première apparition et le texte nous rapporte le message que Chmouël a reçu annonçant la destruction de la lignée d'Eli Hacohen.

Le lendemain, Eli Hacohen demande à Chmouël ce qu'Hachem lui avait dit sans rien omettre. Chmouël dévoila alors le sens de la prophétie qu'il avait reçue. Eli Hacohen répondit alors : "Hachem Hou, Hatov Bé'énav Ya'assé", ce qui signifie : "Il est Hachem, qu'Il fasse ce qui est bien à Ses yeux".

MICHNA

Alors les enfants, puisque nous sommes dans la période des pluies, savez-vous que c'est la Michna Ta'anit qui évoque la situation où la pluie tarderait à tomber ?

Il y a ainsi des dates où on commence à s'inquiéter et où il faut organiser des jeûnes qui, si la pluie ne tombe pas, deviennent de plus en plus sévères.

Alors parlons aujourd'hui de la Michna qui évoque les cas où la pluie est tombée pour les plantes, mais pas pour les arbres, ou bien pour les arbres, mais pas pour les plantes, ou encore pour les arbres et les plantes, mais pas pour les puits, les citernes et les réserves d'eau. Dans tous ces cas, on sonne du Chofar tout de suite ! On n'attend pas que la situation s'aggrave.

? Que veut dire la pluie est tombée pour les plantes, mais pas pour les arbres ? Si la pluie tombe, elle tombe partout !

Bravo ! C'est-à-dire que **c'est une pluie douce**, bonne pour les plantes, mais pas pour les arbres, qui ont besoin d'une pluie forte.

? Que veut dire la pluie est tombée pour les arbres et pas pour les plantes ?

Bravo ! C'est que là, **la pluie est une pluie forte**, bonne pour les arbres, mais pas pour les plantes, qui ont besoin d'une pluie douce.

? Que veut dire que la pluie est tombée pour les plantes et les arbres, mais pas pour les puits, les citernes et les réserves d'eau ?

Bravo ! Dans ce cas, **les pluies n'ont pas été assez abondantes pour remplir les puits** et les réserves d'eau pour la consommation humaine. Dans tous ces cas-là, la Michna nous apprend qu'il faut tout de suite sonner du Chofar.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh O.A. chap. 671

Nous approchons de 'Hanouka, penchons-nous sur les Halakhot, les lois de l'allumage.



? Savez-vous, selon la Halakha, combien de bougies il faut allumer chaque soir pendant les 8 jours de 'Hanouka ?

Bravo ! **Selon la loi stricte, il suffit d'allumer chaque soir une bougie** : le premier soir, une, le deuxième soir, une, etc. Au total, on aura donc allumé huit bougies pendant les huit jours.

? Cependant, si quelqu'un dispose de beaucoup de bougies, pourra-t-il, grâce à cela, embellir la Mitsva ?

Bravo ! **Il ajoute une bougie par soir** : le premier soir, une bougie, le deuxième soir, deux, le troisième soir, trois, etc.

? Si quelqu'un procède de cette manière, combien de bougies aura-t-il allumées à la fin de 'Hanouka ?

Bravo ! **Il aura allumé 36 bougies** : $1+2+3+...+8 = 36$.

? Si quelqu'un n'a pas 36 bougies, mais il en a plus que huit. Par exemple, il dispose de neuf bougies. Que fera-t-il ?

Bravo ! **Le premier soir, il allumera, une, le deuxième soir, deux, et tous les autres soirs, une seule bougie**. Ainsi, les deux premiers jours, il aura accompli la Mitsva "Béhidour", de la plus belle manière.

? Que fera-t-il s'il possède dix bougies ?

Il allumera le premier soir, une bougie, le deuxième soir, deux, le troisième soir, deux.

Non ! Mauvaise réponse, car le troisième jour, soit il faut allumer une bougie selon la loi stricte, soit trois pour

embellir la Mitsva. Allumer deux bougies ne correspond à rien.

? Avez-vous une autre réponse ?

Peut-être allumera-t-il une bougie le premier soir, une bougie le deuxième soir, et trois bougies le troisième soir ? Non, ce n'est pas une bonne réponse, car il aura sauté la possibilité d'en allumer deux le deuxième soir. Il ne faut pas sauter une Mitsva quand elle se présente à nous.

? Y a-t-il une autre réponse ?

Il allumera une bougie le premier soir, deux le deuxième soir, et tous les autres soirs, il n'en allumera qu'une. Il restera une bougie qu'il n'aura pas utilisée. Bravo, c'était cela la bonne réponse !

? Et maintenant, s'il en a onze ?

Facile ! Une bougie le premier soir, deux le deuxième soir, trois le troisième soir, et une seule les cinq soirs suivants.

? Dernière question et vous ferez ensuite les autres questions de vous-même : Combien faudra-t-il avoir de bougies pour que jusqu'au quatrième soir, il puisse en allumer quatre ?

Bravo ! **Il en faudra quatorze** pour allumer le premier soir une bougie, le deuxième soir, deux, le troisième soir, trois, le quatrième soir, quatre, et les quatre soirs suivants, une.


KETOUVIM

**Chlomo Hamélékh rapporte les paroles d'un papa avec son fils :
"Mon fils, si ton cœur est sage, mon cœur se réjouira, Moi aussi".**



? N'y a-t-il pas deux mots supplémentaires dans ce verset ?

Bravo ! Les deux mots "**moi aussi**" sont en trop. Il suffisait de dire : "Mon fils, si ton cœur est sage, mon cœur se réjouira".

? On dirait que les deux mots, "moi aussi", sont dits par une autre personne après que le père ait dit "...mon cœur se réjouira". Qui est cette personne ?

Peut-être la maman qui rajouterait "moi aussi" ! Pas mal, mais il y a encore quelqu'un d'autre qui rajoute "moi aussi".

? Qui d'autre peut dire "moi aussi" ?

Je vous donne un indice. Il faut écrire le mot "Moi" avec une majuscule.

Bravo ! **C'est Hachem Lui-même** ! Le papa dit à son fils : "Si ton cœur est sage, mon cœur se réjouira", la maman aussi se réjouit, tout le monde se réjouit et Hachem aussi dit : "Moi aussi Je me réjouis".

C'est extraordinaire mes enfants chéris, **chaque fois qu'un enfant juif étudie la Torah, fait des Mitsvot** et que son papa et sa maman réalisent avec joie et bonheur qu'ils ont la chance d'avoir un fils 'Hakham (sage) dans la Torah, **tout le monde est content et Hachem aussi est content** !

Michlé chapitre 23, verset 15

Réponse de la semaine précédente

Rappel de la Question:

Binyamin qui a 11 peut-il tremper tout seul le plateau en argent au mikvé?

Réponse:

Compte tenu du fait que si le plateau était tombé tout seul, la "tévila" (le fait d'immerger dans le mikvé) est caché, on aurait pu croire que Binyamin peut lui aussi plonger le plateau. Mais pourquoi, dans le 1er cas cela était valide ?

C'est parce que lorsque Chimon est revenu, il a vu le plateau dans le mikvé, et cela a une valeur "juridique" qui valide le mikvé. Toutefois, notons qu'il a perdu la bénédiction qu'il aurait dû faire avant de plonger le plateau dans le mikvé.

Alors que Binyamin n'ayant que 11 ans, et donc n'étant pas encore bar mitsva, ni son action, ni le fait de voir le plateau plongé n'a de valeur.

Binyamin, ne peut donc pas tremper le plateau au mikvé.

David demande à son ami d'aller lui acheter une canette à la boutique du coin. Son ami reçoit du vendeur deux canettes pour le prix d'une. David dit : Etant donné que c'est moi qui t'ai envoyé acheter cette canette, la canette supplémentaire me revient ! Son ami prétend, que c'est un cadeau que le vendeur lui a fait à lui-même.

Selon vous, chers enfants, à qui appartient cette deuxième canette ?

La Guemara nous enseigne, que la deuxième canette sera à partager entre le propriétaire et celui qui est allé l'acheter. La raison à cela, explique Rachi, est qu'on ne sait pas quelle était la volonté du vendeur, était-ce de donner un cadeau à l'acheteur, ou bien était-ce d'octroyer une seconde canette à chaque acheteur. Dans ces cas, nous avons une règle selon laquelle lorsqu'on a un doute, on partage.

En revanche, le Rif explique que la raison de ce Din, cette loi, ne provient pas d'un doute qu'on pourrait avoir sur l'intention du vendeur. Le Rif explique que lorsqu'une chose arrive grâce à deux acteurs, on devra partager entre les deux. En effet, si David n'avait pas donné l'argent pour acheter la canette, le vendeur n'aurait jamais donné de deuxième canette. Et si son ami n'était pas allé dans ce magasin, le vendeur non plus n'aurait rien donné. C'est pourquoi on devra partager la seconde canette entre les deux.

QUESTION : Si le vendeur est un ami de l'acheteur, mais il ne connaît pas David, et qu'il dise explicitement "puisque tu es mon ami, je vais te donner une seconde canette", dans ce cas à qui revient la seconde canette ?

GUEMARA

A toi!

Réponse dans le **Choulhan Arouh Hochen Michpat 183:6 (voir le Rama, et le Chah 12)**

Réponse dans le prochain numéro!



Guemara Ketoubot 98b Choulhan Arouh Hochen Michpat 183:6 (voir le Rama, et le Chah 12)


HISTOIRE
Qu'est-ce que ces bougies font là ?

Dans une ville d'Erets Israël, Une famille ne respectant ni le Chabbath ni les autres Mitsvot, avait une fille en âge de rentrer à l'école. Toutefois, l'école la plus proche étant une école religieuse et les parents préférant que leur enfant reste proche de la maison, la petite fille commença à fréquenter cette école religieuse.

Un vendredi, la petite fille dit à sa mère que l'institutrice leur avait expliqué que toutes les mamans juives doivent allumer les bougies de Chabbath, et donc, qu'elle aussi devait les allumer !

Mais la maman refusa fermement, arguant que, dans la famille, ils ne respectaient pas le Chabbath et ne faisaient pas les Mitsvot, et ajoutant que l'institutrice n'avait pas à se mêler de leur vie privée.

La petite fille s'écria : "Mais enfin maman, c'est l'institutrice qui a dit d'allumer". La maman répéta qu'elle n'allumerait pas et intima à sa fille de ne plus lui dire ce qu'elle devait faire.

La petite fille, qui avait l'air d'être aussi têtue que sa maman, dit à sa mère : "Si ce n'est pas toi qui allumes les bougies, alors c'est moi qui le ferai".

La maman se fâcha : "Je te préviens que si tu oses allumer, je te punirai sévèrement".

La petite fille ne changea pas d'avis et alla à l'épicerie pour acheter deux bougies. L'épicier, sachant que cette famille

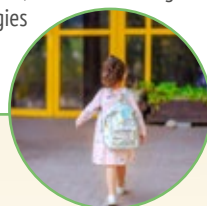
n'était pas pratiquante, pensa qu'il s'agissait de bougies qui sont allumées pour l'âme des défunts, et qui ont une forme spéciale. Il lui donna donc deux bougies que l'on allume en général pour rappeler l'âme de ceux qui ont quitté ce monde. Ainsi, la petite fille alluma les deux bougies sur le bureau de sa chambre. Lorsque la maman, qui venait d'une famille religieuse, vit en rentrant dans la chambre de sa fille deux bougies allumées pour l'âme des défunts, elle en fut toute effrayée : "Qu'est-ce que ces bougies font là ?".

La petite fille répondit innocemment qu'elle les avait allumées toute seule, puisque sa maman refusait de le faire, tout en ajoutant qu'il y avait une bougie pour elle et une pour son papa.

La mère se mit à trembler ! Sa petite fille allume déjà pour ses parents les bougies des morts ! Terrorisée, elle passa une nuit à faire des cauchemars et, le lendemain matin, elle alla à la synagogue pour apaiser son âme perturbée.

Ainsi, le Chabbath suivant, elle alluma les bougies, et, petit à petit, la famille revint à la pratique des Mitsvot et fit une Téchouva totale.

Tout ceci par le mérite de deux bougies que leur petite fille avait allumées et qui, par malentendu, étaient des bougies non pas de Chabbath, mais des bougies que l'on allume à la mémoire des morts !



Quelle que soit la situation, nous avons une Mitsva de la Torah de justifier un comportement négatif, afin de le juger favorablement....

"Ma soeur et moi assistons tous les dimanches à un cours, où nous nous sommes liées d'amitié avec Audélia, elle aussi, fervente assidue de ces cours. Vous comprenez donc que lorsqu' Audélia nous a invité à dîner chez elle un soir de la semaine, afin que nos maris fassent connaissance, nous en étions vraiment ravies!

En revanche, lorsqu' Audélia nous a demandé de faire ma soeur et moi une pizza et un gâteau, cela nous a quelque peu surprises, car nous pensions être invitées..... Elle a dit qu'elle feraient les entrées, et ainsi que le travail serait allégé!

Lorsqu'en arrivant chez elle, nous avons constaté que les entrées en questions étaient quelques salades achetées déjà prêtes au supermarché, alors que nous même nous étions efforcées de cuisiner de magnifiques plats, nous nous sommes regardées, surprise et déçues d'une telle "invitation!"

TROUVER LE BON CÔTÉ

A toi!

Trouve le "Kaf Zekhout"

Imaginez la suite de l'histoire qui montre que les deux soeurs n'ont vraiment pas de quoi être déçues!

Les meilleures seront publiées !

Lékaf Zekhout
Parachat Vayétsé

La vraie version !

"Quelle contrariété ! 'Hanna m'a ramené les bonnes fleurs, mais de couleur parme et non rose, je vais devoir retourner au magasin les changer ! Quelle perte de temps... Je regarde de plus près la boîte, quel dommage ! Puis, la boîte tombe de mes mains, le couvercle saute... En fait, le couvercle est transparent, mais coloré parme, les fleurs à l'intérieur sont bien roses ! 'Hanna ne s'est pas trompée !"

Quiz

Répondre à 5 questions minimum :

- 1 La maison que Yaakov Avinou a construit était :
 - Une Maison pour habiter
 - Un enclos pour les animaux
 - Un Beth Hamidrach
- 2 Combien faudra-t-il avoir de bougies pour allumer "béhidour", de la plus belle manière jusqu'au sixième soir ?
 - 21
 - 23
 - 13
- 3 Il faut s'inquiéter et sonner du chofar lorsque :
 - Les pluies sont douces, abondantes mais pas forte
 - Les pluies sont fortes, douces et abondantes
 - Il neige abondamment
- 4 Combien de fois Hachem a-t-il appelé Chmouël avant qu'il ne comprenne que c'était Hachem qui se dévoilait à lui ?
 - 2 fois
 - 3 fois
 - même après la 3ème fois, il avait encore des doutes
- 5 Qui se réjouit d'avoir un fils sage, qui étudie la Torah, et pratique les mitsvot ?
 - Hachem
 - le papa et la maman
 - Le papa, la maman et Hachem
- 6 Dans le cas de la Guémara que nous avons vu, où le vendeur est un ami de l'acheteur, à qui, selon Rachi, revient la seconde canette ?
 - David
 - Son ami
- 7 Imaginez la suite de l'histoire qui montre que les deux soeurs n'ont vraiment pas de quoi être déçues!

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : Haya Esther Smietanski

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Nathanael Sénior, Haya Esther Smietanski


Mise en page : Sarah Lascar



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : Yann Schnitzler
yann@torah-box.com / 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

 01 77 50 22 31

 00972 58 42 809 53

 support@torah-box.com